



District de l'Hérault de Football

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion électronique du 21/08/2026

Présidence : **M. José Garcia**

Présents : **MM. Fabien Durante Malvy – Driss El Bane - Grégory Vilain -
José Ortega – Laurent Boyer**

Assiste à la réunion : **M. Cédric Bayad**, juriste

Le procès-verbal de la réunion du 02 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Article 45 du statut de l'arbitrage : « Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. »

Statut de l'arbitrage (Art. 45) :

Choix des clubs **bénéficiant de mutation(s) supplémentaire(s)** pour la saison 2026-2027

Les Clubs départementaux bénéficiant de mutation(s) supplémentaire(s) pour la saison 2026-2027	N° du Club	Nombre de muté(s) supplémentaire(s) Définie dans l'équipe Ligue ou District de son choix	Date de réponse	Choix
AV. Castriote	503367	+2	26/06/2026	1 en U14 R1 1 en U18 F
Ambition Sportive Gignac Vallée de l'Hérault	503188	+ 1	23/06/2026	U12 1
U. S. Grabelloise Omnisports	521456	+ 2	20/08/2026	2 en U13 1
Arceaux Montpellier	528675	+ 1	17/08/2026	Séniors 1 (D1)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



<i>F.C. Domitia</i>	564538	+ 2	18/08/2026	2 en U14 1
<i>Pointe Courte A.C. Sete</i>	515703	+ 1	15/07/2026	Séniors 1 (D3)
<i>A.S. Mirevalaise</i>	524047	+ 1	18/08/2026	U17 1
<i>F.C. Lespignan Vendres</i>	530106	+ 1	18/08/2026	U16 1
<i>F.C. Pradéen</i>	530551	+ 1	19/08/2026	U15 1
<i>A.S. De Celleneuve</i>	550843	+ 1	25/06/2026	Séniors 1 (D2)
<i>O. Lapeyrade F.C.</i>	503338	+ 1	18/08/2026	Séniors 1 (D1)

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 8.4 du Règlement du Statut de l'Arbitrage.

Le Président,
José Garcia

Le Secrétaire de séance,
Cédric Bayad